



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 10 DÉCEMBRE 2019, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT N° 697-20-1

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 697-20-1.

RÈGLEMENT 697-20-1

Lors d'une assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 3 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté **le projet de règlement n° 697-20-1** intitulé : "Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicables aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 697-20-1 ne contient pas de dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre un ou des articles à la procédure d'enregistrement.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 10 décembre 2019, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme 139, boul. Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 3 décembre 2019.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière